

Nufarm

POUDRE SOLUBLE AMIZOL POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

USAGE INDUSTRIEL

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES ZONES
INDUSTRIELLES ET LES ZONES NON CULTIVÉES

GARANTIE: Amitrole.....90%

N° D'ENREGISTREMENT: 7559 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION

POISON

CONTENU NET : 22,7 KG

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9

**MODE D'EMPLOI : AMIZOL POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES
HERBES**

Appliquer Amizol à n'importe quel moment quand les mauvaises herbes sont vertes et en croissance active. Les mauvaises herbes traitées à des stades plus avancés ont développé de fortes tiges et peuvent rester debout pour le reste de la saison, même si elles sont mortes. Ces mauvaises herbes défigurent le paysage et représentent un risque pour les incendies. Pour la suppression efficace des grandes mauvaises herbes, couper et enlever les mauvaises herbes lorsque possible et traiter la repousse. Pour de meilleurs résultats, traiter quand le sol est assez humide pour favoriser la croissance des mauvaises herbes. Utiliser un volume d'eau suffisant pour bien recouvrir le feuillage - 500 à 1000 litres à l'hectare. Le long des autoroutes, une bande de 2.5 mètres de large et de 2.0 kilomètres de long équivaut à environ 1/2 hectare. Amizol doit être dissout complètement avant de pulvériser. Ne pas utiliser pour un traitement sélectif des mauvaises herbes sur la pelouse ou dans les cultures à consommer.

Certaines des mauvaises herbes supprimées sont :

La luzerne, les pâturins, le chardon des champs, la mollugine verticillée, la silène noctiflore, la céraiste vulgaire, la marguerite blanche, la lampourde glouteron, les digitaires, le chiendent, le pissenlit, le brome des toits, la sétaire (la sétaire verte), l'éleusine de l'Inde, le séneçon vulgaire, l'ortie royale, la stramoine commune, la renouée des oiseaux, le kochia, le chénopode blanc, la moutarde, la morelle, l'amarante, le plantain,

l'herbe à puce pourpier, la bourse à Pasteur, les renouées, le laitron potager, le tabouret des champs, l'abutilon, la lychnide blanche, la renouée liseron, la folle avoine, le panic capillaire, la barbarée vulgaire.

Quantités à l'hectare

- A. Suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles alors que la suppression résiduelle n'est pas requise. Traiter quand la plupart des mauvaises herbes mesurent entre 8 et 10 cm de hauteur. AMIZOL: 2,25 kg Eau: 1000 L
- B. Suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges vivaces, des graminées vivaces. Traiter quand la plupart des mauvaises herbes mesurent 15-25 cm de hauteur. AMIZOL: 4,5 kg Eau: 1000 L
- C. Quenouilles : traiter après la formation complète des têtes, jusqu'à la gelée.
Application par voie terrestre d'AMIZOL: 10-11 kg Eau : 3000 L
- D. Herbe à puce, Sumac vénéneux. Traiter au printemps quand le feuillage est complètement développé, jusqu'à ce que la coloration du feuillage débute à l'automne.
AMIZOL : 2,25 kg Eau : 1000 L

MODE D'EMPLOI : AMIZOL POUR LA VÉGÉTATION LIGNEUSE

Utiliser Amizol comme programme de maintenance des droits de passages pour nettoyer les zones infestées par les espèces suivantes. La plupart de celles-ci sont supprimées par une application foliaire de 2,4 -D, produisent des rejets rapidement l'année suivante. Amizol agit très bien par translocation et supprime la plupart des racines aussi bien que les parties aériennes. Amizol est spécifique aux espèces mentionnées. On ne doit pas s'attendre à une suppression autres espèces. Utiliser la méthode conventionnelle d'application foliaire pour les volumes élevés de pulvérisation le long des lignes de clôtures, des autoroutes et des droits de passages utilitaires. Traiter tout le feuillage et les tiges des plantes à partir du développement complet des plants jusqu'à la dormance. Pour une suppression efficace, tout le feuillage, les tiges et les stolons doivent être saturés d'eau jusqu'au sol.

Kg d'Amizol à utiliser par 1000 litres d'eau

ESPÈCES

- Ronce remarquable 4
- Mûrier 4
- Érable à grandes feuilles 4
- Chèvrefeuille 4
- Caroubier 3 à 4
- Frêne 4 à 6
- Sumac 3 à 4

Ajouter 250 mL d'adjuvant par 1000L d'eau

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter les dérives de pulvérisation, car ce produit peut endommager les fèves, les pois, les tomates et certaines cultures ornementales, etc. (Les pulvérisations grossières ont moins tendance à dériver). NE PAS utiliser le même équipement de pulvérisation pour d'autres usages à moins de le nettoyer à fond. Pour nettoyer le pulvérisateur, rincer toutes les pièces à l'eau plusieurs fois. Ne pas entreposer près des engrais, des semences, des insecticides ou des fongicides ni ne l'utiliser en serres. Ne pas contaminer l'eau utilisée pour l'irrigation ou pour des usages domestiques. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau, décontaminer en lavant au savon et à l'eau. **Si dans les yeux**, rincer immédiatement avec de l'eau claire. Ne pas ingérer. **En cas d'ingestion**, PROVOQUER LE VOMISSEMENT en insérant deux doigts ou un objet long non pointu dans la gorge. Obtenir des soins médicaux ou communiquer avec le centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit peut avoir effet sur le fonctionnement de la thyroïde. La surexposition peut être déterminée en surveillant le fonctionnement de la thyroïde. Si un employé subit un traitement pour l'hypo ou l'hyperthyroïdisme, il devrait être retiré du site où il y a risque d'exposition jusqu'à ce que l'état d'euthyroïdie soit atteint.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))